

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 AVRIL 2025
Délibération n° DE_2025_013

Le 07 avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie et TURC Jack

Absents excusés : BELLE Michaël (pouvoir à DIDIER Thierry) et VANDERNOOT Noémie

Absents : MASNATA Mallaury

Secrétaire : HERMANT Marie-Odile

OBJET : Déclaration d'Intention d'Aliéner. Parcelles cadastrées section F n°191 et 198

Il est rappelé que par délibération en date du 09 décembre 2010, le droit de préemption urbain (DPU) s'applique sur la totalité des zones urbaines (Zone U) et d'urbanisation future (Zone AU) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 25 août 2010.

Il est présenté la DIA suivante concernant le tènement immobilier cadastré :

* section F n°191 et 198 sis « le village » appartenant à M. LEBLEU Sébastien formulée par l'étude de Maître DOREE Gilles (de CREST).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de ne pas user de son droit de préemption.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Thierry DIDIER

